

REP Emballages ménagers et papier : enjeux courts et moyens termes de l'agrément

Benoist Berton
Président d'ECOPAR

26 Novembre 2021



Agenda

- La REP : fonctionnement & obligations
- Enjeux et opportunités
- Cadre des négociations : CifREP et GTs

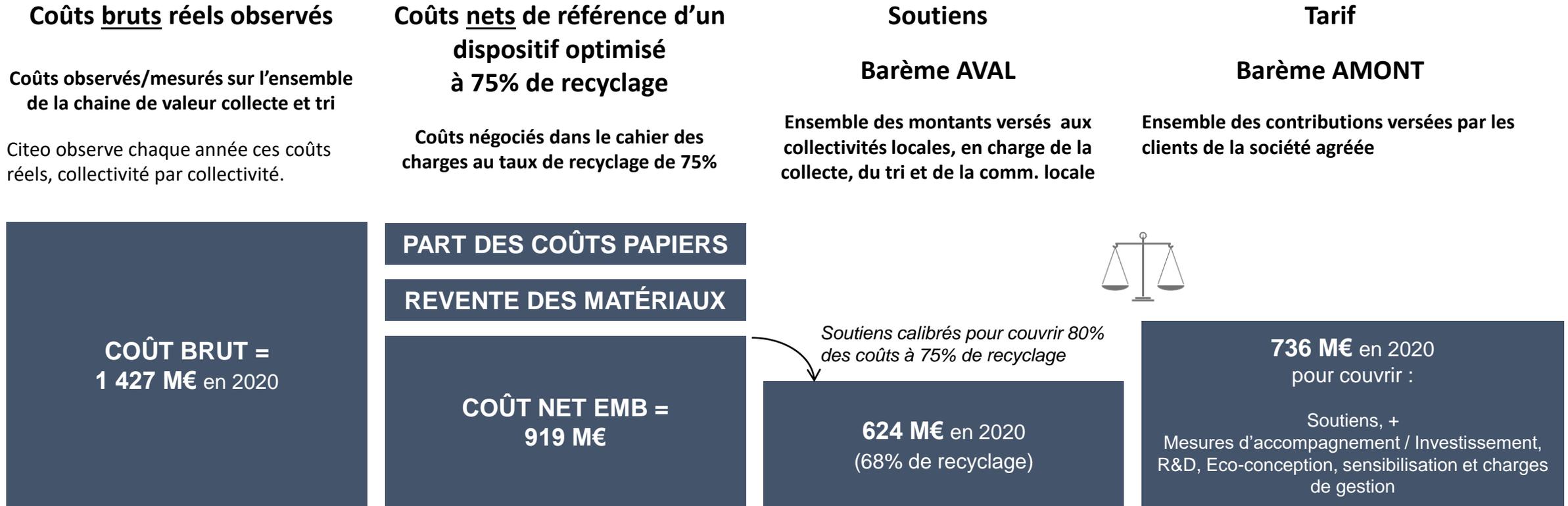
Pour rappel : Responsabilité Elargie du Producteur

- Les producteurs et les entreprises responsables de la mise sur le marché de produits sont tenus de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie
- En France, les entreprises ont, majoritairement, choisi de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics (*entreprises privées dont la gouvernance est assurée par les metteurs en marché*)
- Actuellement, 17 filières de gestion des déchets en France

Pour rappel : Responsabilité Elargie du Producteur, focus Emballages

- La **REP Emballages** est dite « Financière » car la société agréée n'intervient pas directement sur la collecte et le tri des emballages.
- La société agréée finance les collectivités locales pour assurer cette prestation. Les conditions sont négociées (en principe tous les 6 ans) et inscrites dans le cahier des charges.
- Le principe est de financer **80% des coûts nets** (hors recette matière) **d'un dispositif optimisé** (dispositif de référence présentant le meilleur rapport coût efficacité) **permettant d'atteindre un objectif de recyclage cible** (aujourd'hui 75%)
- A noter que depuis 2018, **Citeo est devenu opérationnel** sur une petite partie du flux (flux dit « développement ») pour développer le tri des plastiques pour les filières de recyclage en développement.
- Le rôle de Citeo sur les emballages ménagers :
 - **impliquer** les entreprises dans l'économie circulaire de leurs produits (outils d'éco-conception)
 - **mutualiser** et **optimiser** les coûts de traitement liés aux différents types d'emballages et papiers
 - développer des **programmes de R&D et d'innovation** pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages & papiers

Lien entre coûts bruts, coûts optimisés et barème (tarif)



Emballages et Papiers graphiques
Coût brut y compris coût de traitement des refus, hors traitement des mâchefers
Données Citeo – Arc 2020.

Etat des lieux : Tri et recyclage des emballages ménagers et des papiers

(chiffres clés 2020 – source Citeo)

Performances de recyclage emballages

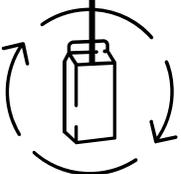
68 %

de taux
de recyclage

soit

3,7 M

de tonnes d'emballages
ménagers recyclées



Clients emballages

Plus de

21 116

contrats
clients

783 M€

de contributions
au titre de
l'année



Geste de tri

51,5 KG

d'emballages triés par habitant
et par an en moyenne dont :

18,2 KG d'emballages en papier-carton,
acier, aluminium et plastique et **33,3 KG**
d'emballages en verre

89 %

des Français trient les emballages,
dont **51 %** systématiquement

35 M

de Français peuvent trier tous leurs
emballages et papiers grâce à la simplification
du geste de tri
(au 1^{er} janvier 2021)

18 KG

de papiers triés par
habitant et par an
en moyenne



Performances de recyclage papiers

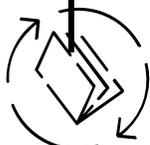
60,5 % **

de taux
de recyclage

soit

1,2 M

de tonnes de
papiers recyclées



Clients papiers

7 846

contrats clients
Gisement des papiers
qui contribue au
financement de la
filière :

90 M€

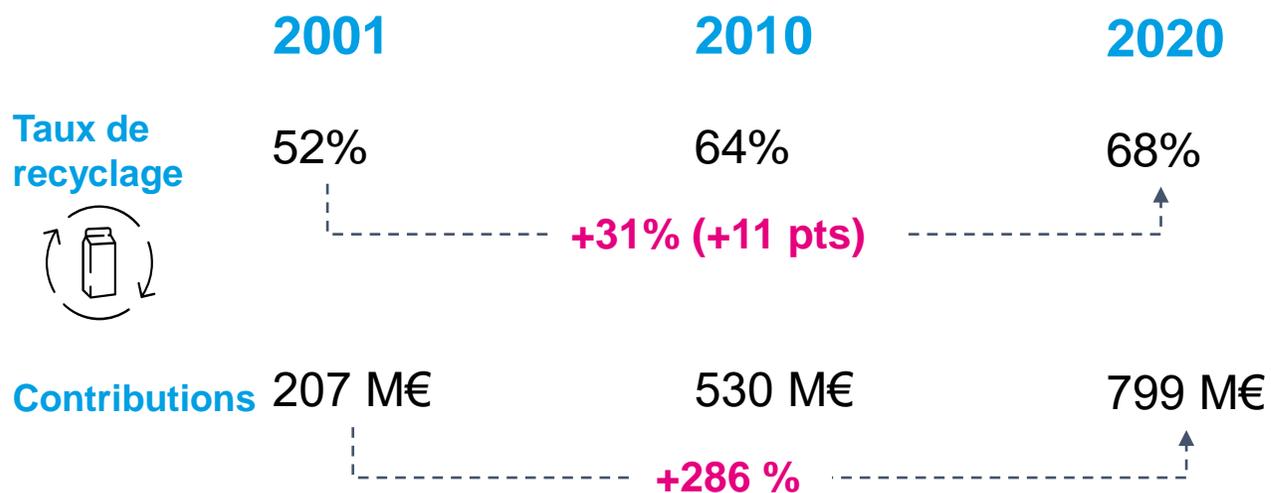
de contributions au
titre de l'année

1,4 M

Enjeux et opportunités 2023-2029



Bilan de ces 20 dernières années : Le coût de la REP a considérablement évolué et le recyclage n'a progressé que trop faiblement



En 20 ans, le coût de la REP Emballages a augmenté de **+286%** tandis que le taux de recyclage a progressé de **31%** (+11 points)

Sur les papiers le coût de la REP a doublé depuis 2008 dans un contexte de baisse du gisement et avec une évolution

- La pression financière est croissante pour les entreprises et la performance stagne,
 - Les obligations environnementales sont croissantes
- **Un enjeu de revoir le dispositif en profondeur pour répondre aux enjeux des metteurs en marché.**



Des 2022, les entreprises devront faire face à des enjeux multiples pour répondre aux évolutions des modes de consommation et à la loi/réglementation

- **Développer l'éco-conception et la recyclabilité des emballages (en particulier plastiques)**
 - interdiction du PS en 2025 si non recyclable
- **Développer le taux de recyclage vers des objectifs très élevés**
 - tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025
 - 90% de taux de collecte pour les bouteilles de boisson à horizon 2025
- **Anticiper les évolutions de réglementations sur les emballages**
(matériau, type d'usage, consignes, marquages et allégations environnementales)
- **Développer le vrac** (là où il a du sens), **le réemploi** (mutualisation, standards, consigne etc.), **et s'adapter aux nouveaux modes de consommation**
 - Décret réemploi issu de la loi AGEC : 10% d'emballages réemployés en 2027
- **Adresser les nouveaux périmètres de responsabilité via la REP** (déchets sauvages, hors foyer, REP Restauration)

C'est sur ces 5 enjeux que les entreprises de la grande consommation seront évaluées, c'est d'ailleurs toute l'orientation des textes légaux et réglementaires.

Citeo s'engage au coté des entreprises pour adresser ensemble ces enjeux et objectifs

2023:Un futur cahier des charges des filières emballages et papiers intégrant des nouvelles missions

- **Collecte sélective** : conversion des soutiens en investissement si taux de recyclage <75%
Impact : jusqu'à 50 M€ / an
- **Déchets abandonnés** : financement des opérations de prévention et de nettoyage
Impact : 150 à 250 M€ / an
- **Collecte hors foyer du SPGD** : financement des installations (corbeilles de rue) et des opérations
Impact : jusqu'à 50 M€ / an
- **Réemploi** : 5% des contributions consacrées au développement du réemploi
Impact : 40 à 50 M€ / an

PRINCIPAUX RISQUES

- Dérive vers le financement de coûts réels et non optimisés rendant le **coût de la REP non maîtrisable**.
- Attention **aux risques de sanction** qui ne peut reposer que sur les metteurs en marché
- Réemploi : attention au fléchage des montants réemploi. Les sommes mobilisées doivent permettre aux metteurs en marché de **décider des dispositifs à envisager** (mutualisation des moyens et dispositifs, R&D, expérimentation...)

MAIS AUSSI DES OPPORTUNITES

- Au regard de l'évolution des coûts et des enjeux, **une opportunité d'avoir un rôle plus opérationnel** pour optimiser le dispositif et permettre d'adresser les enjeux des entreprises : développement des filières de recyclage, disponibilité de la matière recyclée...

En synthèse, le paysage de la REP Emballages ménagers est à un tournant et le/les dispositifs vont devoir être transformés

- Les obligations environnementales des metteurs en marché sont importantes et les enjeux à adresser sont ambitieux en particulier sur les objectifs de recyclage, d'intégration de matière recyclée et sur le réemploi.

→ **La REP est un des leviers permettant aux entreprises d'atteindre ces objectifs**

- Dans ce contexte, le périmètre de la REP s'élargit (Déchets abandonnés, réemploi...) et son coût va tendre vers 1 milliard € / an

→ **d'où la nécessité de dispositifs performants, de maîtrise sur les opérations et/ou leur coût**

Un enjeu essentiel de mobilisation des metteurs en marché pour garder la maîtrise de l'outil « REP » que les entreprises ont créé pour adresser leurs obligations environnementales et mettre en place des actions permettant d'atteindre les nouveaux enjeux

Organisation de la négociation



Afin de préparer l'évolution des cahiers des charges d'agrément pour les emballages et les papiers, la CIFREP a constitué 4 groupes de travail:

GT 1 Révision du barème de soutien pour la collecte et le tri des emballages ménagers

> Représentants MEDEF : Benoist Berton (ANIA), Emmanuel Guichard (FEBEA)

GT2 Filière des papiers graphiques

> Représentant MEDEF : Giulia Basclet (FCD)

GT3 Mise en place de la collecte séparée hors-foyer généralisée pour les emballages

> Représentants MEDEF : Benoist Berton (ANIA), Giulia Basclet (FCD)

GT 4 Prise en charge des coûts de nettoyage des emballages ménagers dans l'espace public

> Représentants MEDEF : Benoist Berton (ANIA), Virginie Denfert (AFISE)

GT 1 - Révision du barème de soutien pour la collecte et le tri des emballages ménagers, nos positions principales

Les enjeux et notre responsabilité évoluent, le modèle doit être repensé

- Le modèle tel qu'il existe depuis 25 ans a fait les preuves de son efficacité, mais ce modèle atteint ses limites. il faut le repenser pour répondre aux besoins et enjeux futurs.
- Les obligations et la responsabilité des metteurs en marché n'ont jamais été aussi importantes. Nous avons besoin des leviers nécessaires
- Il faut prendre en compte les évolutions à venir : mix matériaux, REP CHR, Hors Foyer, réflexion autour de la consigne pour dimensionner et mettre en place le dispositif de demain.

Rappel des principes fondamentaux auxquels il ne faut pas déroger

- Permettre l'efficacité du/des dispositifs et son optimisation économique
- Des coûts optimisés et non établis sur le réel et l'observé (conformément à la loi)
- Une garantie de reprise des matières qui ne doit pas remettre en cause l'équilibre et le partage de responsabilité entre les différents acteurs : celui qui paye est celui qui prend les risques et qui doit avoir la maîtrise de la matière

Travaux agréments



Focus : enjeux et calendrier des prochains agréments emballages

2022

Mise à jour du
CDC actuel

→ *Adaptation du CDC (d'ici fin d'année)*

- **Mise en place des solutions transitoires pour accélération de l'ECT**

→ *Opportunité d'actionner un levier opérationnel par Citeo et pour les metteurs en marché pour accélérer la collecte de tous les emballages dans un dispositif optimisé,*

→ De nombreux échanges ont lieu **entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles** pour intégrer ces évolutions dans le CdC.

2023 éventuellement 2024

Agrément « court »
Mise à jour du CDC

→ *Révision partielle du CDC (d'ici avril 2022)*

- **Maintien du dispositif cible de référence**
- **Evolution éventuelle de l'enveloppe des coûts optimisés et donc des soutiens**
→ *Citeo et les organisations professionnelles impliquées ont proposé de façon étayée de stabiliser l'actuelle enveloppe de soutiens pour 2023*
- **Intégration des nouvelles obligations** (coûts estimés / risque haut)
 - Déchets abandonnés (150-250M€)
 - Hors-Foyer (40-50M€)
 - Réemploi (5% du CA)
 - Soutiens à l'investissement (50M€)

En parallèle : CdC Restauration

2024/2025 → 2029/30

Nouvel agrément
avec nouveau CDC

→ *Révision de fond du CDC*

Principale évolution

- **Mise à jour du dispositif de référence des coûts optimisés qui dépendra des décisions autour des dispositifs de collecte pour les bouteilles.**

Facteurs clés de succès

- La nécessité de garder une parfaite coordination, un bon alignement entre metteurs en marché
- Développer des argumentaires construits et rationnels avec l'appui de Citeo
- Echanger avec les pouvoirs publics au-delà des instances officielles de concertation (MTE mais aussi Bercy, Matignon, Elysée).
- Favoriser le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et en particulier les collectivités locales qui sont nos premiers partenaires